



Bruxelles, le 22 décembre 2020

CM 5512/20

CDR
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE SIMPLIFIÉE

Correspondant: nominations@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.8486

Objet: Décision du Conseil portant nomination d'un membre et de deux suppléants du Comité des régions, proposés par l'Irlande
– Lancement de la procédure écrite simplifiée

1. Conformément à l'article 12, paragraphe 2, point b), du règlement intérieur du Conseil, le Comité des représentants permanents a examiné, lors de sa réunion du 16 décembre 2020, le texte de la décision du Conseil portant nomination d'un membre et de deux suppléants du Comité des régions proposés par l'Irlande, tel qu'il figure dans le document 13925/20, et a approuvé le recours à la procédure écrite simplifiée pour son adoption.

2. La décision, qui figure dans le document 13925/20, est soumise à l'adoption du Conseil.

Toute objection peut être communiquée par courrier électronique avant le
lundi **4 janvier 2021 à 17 heures HEC (heure de Bruxelles)**, à l'adresse suivante:
nominations@consilium.europa.eu.

Si aucune objection n'est communiquée dans le délai précité, la décision portant nomination sera réputée adoptée.
